



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ n° 1957/2021/DEETS

**Portant nomination des membres du
Conseil de Famille n°1 des Pupilles de l'Etat**

**LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;

VU la loi 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption et réformant certaines dispositions du code civil, de la Famille et de l'Aide Sociale, de la Sécurité Sociale et du Travail ;

VU le décret du 7 octobre 1947 concernant l'extension aux départements d'Outre-Mer des lois et décrets dont l'application relève du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;

VU le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

VU le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret susvisé du 23 août 1985 ;

VU l'arrêté n°462/2021/DCS du 18 mars 2021 portant nomination des membres du Conseil de Famille n°1 des pupilles de l'Etat ;

SUR proposition de Madame la Sous-préfète à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et de Madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont nommés ou renouvelés en tant que membres du Conseil de Famille n° 1 des pupilles de l'Etat :

REPRESENTANTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Adèle ODON, Conseillère départementale, Titulaire

Madame Eglantine VICTORINE, Conseillère départementale, Suppléante

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS A CARACTERE FAMILIAL

Union Départementale des Associations Familiales

Titulaire : Monsieur René VLODY

Suppléante : Madame Andrée Rose GUILLAUME

Association des Parents Adoptifs

Titulaire : Monsieur Jean Pierre VIAL

Suppléant : Monsieur Jean-Louis GIRONES

Association des Assistantes Familiales :

Titulaire : Madame Jocelyne HUBERT

Suppléante : Madame Régine VIRASSAMY SACRI

Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude POUNOUSSAMY

Suppléant : Monsieur Emmanuel PAUL

PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Sandrine GUILLEMARD

Monsieur Harry-Claude MOREL

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2021** pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 3 :

L'arrêté 462/2021/DCS du 18 mars 2021 portant nomination des membres du Conseil de Famille n° 1 des Pupilles de l'Etat et les arrêtés le modifiant sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Madame la Sous-préfète à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et Madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ; sont chargées, chacune pour ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à Saint-Denis, le 30 SEPT 2021

Le préfet



Jacques BILLANT